

DOSSIER DE SUBVENTION

# PROTECTIONS MENSTRUELLES LAVABLES



2023 > 2026

**métropole**  
**GrandNancy**



**Maison de l'Habitat  
et du Développement Durable**

22-24 viaduc Kennedy  
Esplanade Philippe Seguin – 54 035 Nancy Cedex  
Tél. : 03 54 50 20 40

Le règlement complet peut être téléchargé sur :

**[mhdd.grandnancy.eu](http://mhdd.grandnancy.eu)**  
> Subventions > Aides > Réduction  
des déchets > Économie d'eau



La Métropole du Grand Nancy s'est engagée à travers son **Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés** dans une démarche de réduction des déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire.

Afin d'associer les usagers du Grand Nancy à cet engagement, il a été décidé de **promouvoir l'acquisition des protections hygiéniques lavables**. En subventionnant l'achat de ces protections, la Métropole du Grand Nancy souhaite démocratiser leur usage sur son territoire.

**La Métropole du Grand Nancy propose une subvention pour l'achat de protections menstruelles lavables: jusqu'à 30€ pour tous les habitantes du Grand Nancy.**



## Quelles sont les conditions pour obtenir l'aide ?

Les conditions d'obtention des aides sont les suivantes :

- ▶ habiter sur le territoire du Grand Nancy,
- ▶ obtenir une ou plusieurs facture(s) nominative(s) comportant, outre votre nom, le montant, la date de paiement, le nom et l'adresse du magasin et le descriptif des protections (marque, modèle, accessoires). Toutes ces mentions sont obligatoires pour obtenir la subvention.

## Comment faire ?

1. Le dossier et le règlement complet peuvent être téléchargés sur le site internet de la Maison de l'Habitat et du Développement durable du Grand Nancy :

**[mhdd.grandnancy.eu](http://mhdd.grandnancy.eu)**

- > Subventions > Aides
- > Réduction des déchets
- > Économie d'eau



2. Il vous suffit de compléter le dossier comprenant les pièces suivantes:

- ▶ la(les) facture(s) acquittée(s) datant de moins de un an à votre nom,
- ▶ un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'eau, gaz, électricité...),
- ▶ une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité à votre nom (carte d'identité, permis de conduire, passeport),
- ▶ un relevé d'identité bancaire à votre nom.

En cas de demandeur mineur ne pouvant fournir un justificatif de domicile, une attestation sur l'honneur des parents précisant que vous habitez à leur domicile sera nécessaire en complément des pièces précédentes.

3. Le dossier de demande de subvention complet est à envoyer :

- ▶ Par courrier à :  
**Métropole du Grand Nancy**  
**Direction Déchets Ménagers**  
22-24 viaduc Kennedy – CO n°80036  
54 035 Nancy Cedex

Ou

- ▶ Par mail au format PDF à :  
**[dechets@grandnancy.eu](mailto:dechets@grandnancy.eu)**

**Après instruction de votre dossier, la subvention vous sera versée par virement bancaire.**

# RÈGLEMENT 2023 > 2026

## relatif à l'octroi d'une subvention pour l'achat de protections menstruelles lavables

### Article 1

Dans les limites des crédits budgétaires prévus à cet effet, la Métropole du Grand Nancy peut accorder aux particuliers une subvention pour l'achat de protections menstruelles lavables.

### Article 2

Cette subvention concerne l'achat de protections menstruelles lavables parmi :

- ▶ coupes menstruelles,
- ▶ serviettes hygiéniques lavables,
- ▶ culottes menstruelles,
- ▶ tampons lavables.

### Article 3

La subvention pour l'achat de protections menstruelles lavables est fixée à 100 % du montant TTC, arrondie à l'euro supérieur et plafonnée à 30 €. Elle peut être demandée une fois par an par utilisateur et par foyer sur la durée du PLPDMA 2022-2026.

### Article 4

Le demandeur est l'utilisateur ou un responsable légal de l'utilisateur s'il est mineur, résidant sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy.

### Article 5

La demande de subvention est adressée à Monsieur le Président de la Métropole du Grand Nancy. Elle doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- ▶ la(les) facture(s) originale(s) acquittée(s) datant de moins d'un an, mentionnant :
  - le nom du magasin et son adresse,
  - la date de paiement et le nom du demandeur,
  - le descriptif des achats (marque et modèle, accessoires éventuels) ;
- ▶ un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'eau, gaz, électricité...);
- ▶ une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité du demandeur (carte d'identité, permis de conduire, passeport);
- ▶ Un relevé d'identité bancaire au nom du demandeur.

### Article 6

La Métropole du Grand Nancy vérifie la demande et décide d'attribuer la subvention après examen du dossier.

### Article 7

La subvention est payée par virement bancaire au nom du demandeur.

### Article 8

Le présent règlement entrera en vigueur à compter des formalités de transmission en Préfecture et de publicité accomplies.



### Communes de la Métropole du Grand Nancy

Art-sur-Meurthe, Dommarthemont, Essey-lès-Nancy, Fléville-devant-Nancy, Heillecourt, Houdemont, Jarville-la-Malgrange, Laneuveville-devant-Nancy, Laxou, Ludres, Malzéville, Maxéville, Nancy, Pulnoy, Saint-Max, Saulxures-lès-Nancy, Seichamps, Tomblaine, Vandœuvre-lès-Nancy, Villers-lès-Nancy.

*Le responsable du traitement des demandes de subvention pour l'achat de couches lavables est le Président de la Métropole du Grand Nancy. Les données personnelles que vous nous transmettez via ce formulaire servent à instruire les dossiers de demande de subvention et sont conservées deux ans. Elles sont destinées à la Direction des Déchets Ménagers et à sa Direction administrative et financière. La base légale du traitement est l'intérêt légitime (cf. article 6.1.f) du Règlement européen sur la protection des données. Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données et un droit de réclamation auprès de la CNIL (cf. [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations). Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) par courriel [cnil@grandnancy.eu](mailto:cnil@grandnancy.eu), via le formulaire ,présent sur le site de la métropole ou par courrier : Délégué à la protection des données, Métropole du Grand Nancy, 22-24, viaduc Kennedy CO. n°80036 54035 NANCY Cedex.*

# UNE ALTERNATIVE...

**+ SAINE**



Les protections lavables sont meilleures pour votre santé : pas de perturbateurs endocriniens, pas d'alcools, pas de plastiques, zéro produits toxiques !

Source : Zero Waste France

**+ ÉCONOMIQUE**



Les protections lavables peuvent s'utiliser pendant plusieurs années après l'achat, vous faites des économies sur la durée. L'utilisation d'une coupe menstruelle au lieu de tampons ou de serviettes jetables permet d'économiser jusqu'à 119 € par an. Calculées sur la durée d'une vie, ces économies peuvent dépasser 4 400 € !

Source : Zero Waste Europe  
Les coûts environnementaux et économiques des protections menstruelles, couches pour bébé et lingettes à usage unique

**+ ÉCOLOGIQUE**



À part leur emballage, les protections lavables ne produisent aucun déchet pendant leur durée de vie. En France chaque année, plus de 2 milliards de protections menstruelles sont jetées, autant de déchets qui pourraient être évités en passant au lavable.

Source : Zero Waste France

## L'impact des protections menstruelles jetables

Durant sa vie, une femme a ses règles pendant 39 ans en moyenne. Elle utilisera alors entre 10 000 et 18 000 protections à usage unique pour un budget très variable de 700 à 7 000 €. Si elles pèsent peu dans la poubelle, elles sont le cinquième déchet plastique le plus présent sur nos plages selon la Commission européenne.

